

VILLE DE CONAKRY

COMMUNE DE MATAM

Tel : 020 41 49 00 / 020 17 86 89 / 020 27 70 08

N° 251/MAT/DV/C/CM/2019



Conakry, le 12/11/2019

Le Maire

A

Mesdames et Messieurs les Membres du F N D C

Conakry-

Objet : lettre réponse

Mesdames et Messieurs,

J'accuse réception de votre déclaration de manifestation N°006/FNDC/CNI/2019 du 18 novembre 2019, relative à l'organisation d'une marche pacifique, le mardi, 26 novembre 2019 sur l'itinéraire rond point Tannerie – rond point Kondéboundji (Commune de Matoto) – pont Kénien, Commune de Matam – Palais du Peuple, Commune de Kaloum, de 08 heures à 18 heures.

Je vous remercie pour cette information.

Après l'évaluation de la situation sécuritaire suite à une concertation, ladite marche est autorisée dans la ville de Conakry suivant l'itinéraire suivant Rond point Tannerie point de départ - Aeroport - Gbèssia Kondéboundji - Hamdallaye en passant par la transversale N°1 - Rond point Hamdallaye - Belle Vue - Terrasse du stade du 28 septembre, de 08 heures à 15 heures. Ce ci pour éviter la traversée du grand marché de Madina qui, dans un passé récent et pour des motifs de marche pacifique, a enregistré de dégâts importants, très dommageables aux opérateurs économiques et aux citoyens.

Recevez Mesdames et Messieurs, l'assurance de ma franche collaboration.

Le Maire



Mr. Seydouba SACKO

